

COMMUNE DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRETE

Le Maire de la Commune de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société ITE SO, afin d'effectuer la livraison pour les travaux de la salle des fêtes,

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre la livraison pour les travaux de la salle des fêtes, le lundi 15/07/2024, la circulation sera interdite rue de l'Aussonnelle à partir du pont du Chemin de la Goutte, jusqu'à l'allée du Pigeonnier pour une durée de trois heures (9h00-12h00).

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle.

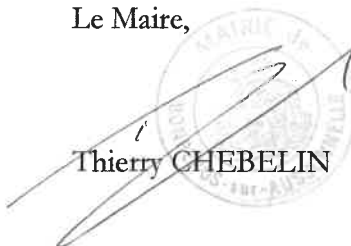
Article 3 : Monsieur le Maire de BONREPOS SUR AUSSONNELLE, l'entreprise ITE SO sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de SAINT-LYS.

Fait en Mairie le 08 juillet 2024

Le Maire,

Thierry CHEBELIN

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'Mairie de BONREPOS SUR AUSSONNELLE' around the perimeter. The signature is written in a cursive style and is positioned diagonally across the seal.